

COMMISSION FEMINE ET DE FEMINISATION

REUNION PLENIERE EQUIPES FEMININES SENIORS F JEUDI 24 AOUT 2023

CLUBS PRESENTS : AMBERT LIVRADOIS SUD ; AULNAT SP ; US BASSIN MINIER ; RAS BEAUREGARD L'EVEQUE ; US BEAUREGARD VENDON ; ENT BILLOM S.C/MIREFLEURS ; F.C. BRIFFONS ; CEBAZAT SP. ; CELLULE AS ; CHAPDES BEAUFORT US ; FF CHAPPES ; ENT CHARBLOT ; CHARBONNIERES PAUGNAT RC ; CHARENSAT AS (CHARMONVILLA) ; CHATEL GUYON FC ; CLERMONT ASPPT ; DOME SANCY FOOT ; US ENNEZAT ; FC FEMININ DES COMBRAILLES ; AL GLAINE MONTAIGUT ; HAUTE COMBRAILLE FOOT ; US ISSOIRE ; AS JOZE ; US LAPEYROUSE ; US MENETROL ; NORD LIMAGNE FC ; US ORCET ; FC PASLIERES NOALHAT ; US PERTUIS ; RIOM FC ; AS ROYAT ; ST AMANT TALLENDE SC ; ENT SAUX/ ST BABEL/BRENAT ; ST CLEMENT FEMININES ; ST PRIEST DES CHAMPS J.S ; CO VEYRE MONTON ; FC VERTAIZON

CLUBS EXCUSES : US HERMENT PUY ST GULMIER ; FC BROMONT L/MONTFERMY FC ; US GERZAT

CLUBS ABSENTS : BESSE ALS ; CEYRAT ESP ; CISTERNES AS ; CLT ST JACQUES AS ; LEMPDES SP ; LEZOUX F.C. ; NORD COMBRAILLE FC ; ROMAGNAT AS ; ST SYLVESTRE U.S.

Ces clubs sont invités à retirer les documents distribués le jour de la réunion au secrétariat du District.

MEMBRES DE LA COMMISSION PRESENTS : Mireille VALENTIN, Alexia CHASSET, Anthony ARCHIMBAUD

EXCUSES : Philippe AMADUBLE – Président du District, Annaëlle VIVET, Laurent OLEOTTO, Tahir TERRASSE, Lucas VIZET

ASSISTE A LA REUNION : Michel THOME – Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage.

* * * * *

Chaque club reçoit son calendrier, le calendrier général, bulletin d'inscription futsal, bulletin d'inscription gardiennes de but, flyer football féminin.

Mireille VALENTIN ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les présent(e)s et particulièrement aux nouvelles sections féminines, 11 cette saison dont plus de la moitié en reprise de section féminine.

► **BILAN DE LA SAISON ECOULEE**

- Encore des forfaits préjudiciables, notamment en U18F
- 2 sections féminines ne repartent pas : Malauzat et Aubière

► EFFECTIFS

La saison dernière le District a enregistré **2 294** licenciées dont :

- **923** séniors F ;
- **301** U18F – U17F et U16F
- **275** U15F – U14F
- **272** U13F – U12F
- **523** U11F – U10F – U9F – U8F – U7F – U6F (Foot d'Animation)

ce qui représente + 11.20 % par rapport à la saison dernière ; 12.52 % des pratiquants du Puy de Dôme et 10.40 % des licenciées F de la ligue Auvergne Rhône Alpes qui compte 22072 pratiquantes. En France : 176 682 pratiquantes.

Pour cette saison : le district dénombre 50 sections (ou ententes) féminines séniors F et 57 équipes engagées en Ligue, District et D3F.

JEUNES

► COMPETITIONS JEUNES FEMININES

Des challenges U7F – U8F – U9F ; U10F – U11F ; U12F – U13F, challenge départemental U15F et challenge interdépartemental U 18 F avec l'Allier (foot à 8) sont proposés, soit une pratique dans toutes les catégories.

La Ligue reconduit un championnat interdistricts U18 F à 11

Ce championnat est une « charnière » entre le foot à 8 départemental et le championnat à 11 régional, l'accession en régional se faisant sur résultats sportifs et non plus sur invitation.

► ACTIONS TECHNIQUES / CENTRES DE PERFECTIONNEMENT

- Rentrée des écoles féminines : 21 OCTOBRE 2023
- Interdistricts
 - ⇒ U15F : 23 OCTOBRE 23
 - ⇒ U14F : 22 au 25 AVRIL 2024
 - ⇒ U13F : 26 FEVRIER 2024
- Centres de perfectionnement U11F et U12F
- Stage U14F : 19 FEVRIER 2024
- Finale festival U13F le 6 AVRIL 2024
- Journée des Débutant(e)s : 15 JUIN 2024

SAISON 2023/2024 – SENIORS F

Les règlements des différentes compétitions féminines, validés par le Comité Directeur, ont été mis en ligne sur le site du District, onglet « Pratique » puis « *Féminines* », « *documents à télécharger* »

► FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

Obligatoire en championnat à 11 et à 8. Seul le plateau à 8 et le futsal restent à la feuille papier. Il est demandé aux clubs hors FMI de rentrer leurs résultats sur internet

Nouveauté : Tout non-fonctionnement de la FMI devra être obligatoirement signalé au correspondant FMI désigné par le District (**voir site internet officiel du District**). En cas non-signalement la rencontre sera perdue par le club fautif.

Contact : M. BERTRAND Jérôme – 06 22 72 83 54 ou jerome.b8@wanadoo.fr

► FRAIS D'ARBITRAGE

Caisse de péréquation pour la D1F pour régler les frais d'arbitrage (officiels) par prélèvement sur le compte des clubs des équipes en présence.

CHAMPIONNATS

Equipes du Puy de Dôme engagées :

DIVISION 3 FEMININE (D3F) : CLERMONT FOOT 1

REGIONAL 1 F (R1F) : CEBAZAT SP 1, CLERMONT FOOT 2

REGIONAL 2 F (R2F) : CEBAZAT SP 2

DEPARTEMENTAL 1 F (D1F) : 22 équipes - les membres de la commission ont eu des retours quant à la différence de niveau entre les équipes, tant de la part des clubs que des arbitres d'où la création de 2 poules de niveau et des matches aller/retour. Le vainqueur du niveau 1 pourra postuler à l'accession en R 2 F en juin (*selon règlement de la LAuRaFoot*). Accessions et rétrogradations entre les niveaux la saison suivante, tenant compte aussi du nombre d'équipes engagées (très fluctuant d'une saison à l'autre chez les féminines) et des descentes éventuelles du niveau régional.

Rappel des obligations pour les clubs champions de district qui accèderont en fin de saison en R2F (sous réserve de modifications). Il est donc vivement conseillé aux clubs pensant prétendre à la montée de profiter de cette saison pour structurer le club en ce sens :

- Disposer d'un entraîneur titulaire au moins du CFF3 (certifié) présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.
- Avoir au moins une équipe féminine U6F à U19F engagée dans une compétition de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum. Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.
- Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6F à U13F).
- En outre, les clubs doivent participer à la Coupe de France Féminine et à la Coupe LAuRaFoot Féminine.
- Ces dispositions seront vérifiées en fin de championnat. En cas d'accession en championnat R2 F, une dérogation à l'une de ces obligations sera accordée au club montant sur l'année d'accession

Attention les ententes ne sont pas éligibles pour y participer, sauf si création groupement ou fusion :

La Ligue peut autoriser une équipe en entente à accéder à ses compétitions à condition que les clubs concernés aient décidées, avant le terme de la saison lors de laquelle l'entente s'est retrouvée en position d'accession, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les Règlements Généraux de la FFF et de la Ligue.

CHAMPIONNAT A 8 : Le calendrier du regroupe 21 équipes. Matches aller et retour en 2 poules. Finale entre les vainqueurs de chaque poule le jour des finales départementales le 15 juin 2024

FOOT A 8 PLATEAUX : Poule de 9 cette saison. 1^{ère} journée à Ménérol. Il est demandé aux clubs d'être présents sur tous les plateaux, et respecter les horaires (voir règlement) et l'ordre des matches du calendrier remis aux clubs. Tout forfait sur formule plateau met en péril l'organisation totale.

► **RAPPEL REGLEMENT DES CHAMPIONNATS A 11 et A 8** (extrait) et nouveautés

L'horaire du coup d'envoi d'une rencontre est fixé à 15 heures, sauf dérogation accordée par la Commission Départementale Féminine.

L'horaire ou le lieu du terrain pour une rencontre peut être modifié à la demande d'un club, à la condition que celle-ci soit faite par Footclubs, courrier ou mail adressé au District de Football au plus tard le mardi à 00 h. 00 de la semaine qui précède celle du match (soit 12 jours avant) et avec l'accord écrit du club adverse.

NOUVEAUTE : MATCHS EN NOCTURNE

Les matches peuvent se dérouler en nocturne la veille de la date primitivement prévue au calendrier, à condition qu'ils ne débutent qu'à 20h00, et que l'éclairage du terrain soit classé (120 lux minimum en D1) et 100 lux pour les autres divisions.

Dans ce cas, la demande doit être formulée par écrit au District au plus tard le mardi 0h00 de la semaine précédant celle de la rencontre

Le club recevant devra, dans les mêmes délais prévenir, pour information, le club adverse et le ou les arbitres.

Le club visiteur, qui en sera officiellement informé par le District, via Internet au minimum onze jours à l'avance, **ne pourra s'opposer à disputer un match officiel le samedi à 20h.**

Dans tous les autres cas, l'accord écrit de l'adversaire sera obligatoirement joint dans les 48h

Le refus du club adverse devra également être transmis dans les 48h suivant la demande au Club recevant et au District, sous peine de validation

► **TERRAIN IMPRATICABLE**

Le règlement général des compétitions de district prévoit que « ...Pour un match aller, lorsque le samedi, il apparaîtra certain que le terrain sera impraticable le lendemain (ou frappé d'interdiction par la municipalité), le club recevant devra obligatoirement se déplacer chez l'adversaire. Il lui appartiendra d'en informer par téléphone l'adversaire, les officiels ainsi que le District, ceci avant 18 heures et confirmer par mail...si le terrain de l'adversaire est également indisponible ou impraticable, la rencontre sera reportée par la commission... »

Pour les championnats se déroulant en plusieurs phases, la phase 1 est considérée comme un match aller.

Nouveauté : Pour les matches relevant du District lorsqu'il apparaîtra certain que le terrain sera impraticable **le jour** et à l'heure prévue, ou **sera frappé d'interdiction par la Municipalité**, le club recevant devra en informer, par téléphone et par courriel, le secrétariat du District, l'adversaire, le ou les arbitres et le délégué éventuel, au plus tard le dimanche avant 10h00. Ce délai est ramené au

samedi 12h00 pour les rencontres programmées le samedi en nocturne. **Un mail devra être envoyé avec l'arrêté municipal au District et au club adverse.**

Les clubs disposant de plusieurs stades devront faire connaître le mois qui précède la rencontre, le nom et l'adresse du stade où se déroulera le match.

Essayer de respecter au maximum les dates des calendriers, très serrés, et, le cas échéant, penser également à reporter les matches en semaine dans la mesure du possible.

Dans tous les cas, il est instamment demandé aux clubs de donner leur accord ou refus via Footclubs.

► **INTERVENTION MICHEL THOME**

Le Président de la CDA rappelle et précise quelques points de règlement :

BIJOUX : Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc.) est **interdit** et doit être ôté. Recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé. (loi 4). **Pour les piercings qui ne pourront être ôtés, il faudra un certificat du pierceur (se) professionnel(le)**

FOULARD : Le port du foulard est **interdit**. (Art. 1 des Statuts de la FFF et décision du Conseil d'Etat du 29 juin 2023), y compris sous un casque (genre rugby)

CARTON BLANC : Le carton blanc va être mis en application cette saison pour les matches couverts par des arbitres officiels. Le carton blanc est une exclusion temporaire de 10 mn pour motif de désapprobation en paroles ou en actes.

Voir lien : <https://foot63.fff.fr/wp-content/uploads/sites/111/2023/08/Exclusion-Temporaire-District-63.pdf>

COUPES

► **CHALLENGE MIREILLE VALENTIN (COUPE DU PUY DE DOME A 11)**

(comme les années précédentes, les équipes engagées en coupe de France sont exemptes du ou des tours de cadrage)

17 SEPTEMBRE 2023 – Tour de cadrage 1

CHATEL GUYON F.C. / HAUTE COMBRAILLE FOOT
BEAUREGARD VENDON U.S. / CHARBONNIERES PAUGNAT R.C.
BROMONT LAMOTHE MONT. F.C. / ST CLEMENT DE REGNAT E.F.
BEAUREGARD L'EVEQUE R.A.S. / JOZE A.S.
CHAPPES F.F. / PERDANT LEZOUX / DOME SANCY (CFF)
ST AMANT TALLENDE SC / AULNAT SP
CEBAZAT SP 3 / CISTERNES A.S.
BRIFFONS PERPEZAT F.C. / CLERMONT PTT A.S.

A noter qu'une consolante des perdants des 2 tours de cadrage (si nécessaires) et des 1/8èmes sera organisée.

Finales (coupe et consolante) le 15 JUIN 2023 après- midi à l'issue de la Journée des Débutant(e)s dans le cadre de la fête du foot.

Les matches sont fixés au dimanche 15 h 00. En cas de terrain impraticable ou de non-disponibilité du terrain du club, il y aura obligation d'inverser la rencontre si le calendrier général des féminines ne permet pas le report du match... ce qui risque d'être le cas au vu du calendrier serré. Le règlement des matches en nocturne s'applique aussi à la coupe.

► **COUPE FUTSAL** (*sous réserve situation sanitaire*)

Seuls les clubs ayant rempli le bulletin d'engagement avant le 31 OCTOBRE 2023 seront autorisés à participer. Il n'y aura pas de relance.

Il est d'ores et déjà demandé aux clubs de s'informer sur les disponibilités de leurs gymnases, faute de quoi, la compétition aura du mal à être mise en place.

Dates : 07 JANVIER 2024 ; 14 JANVIER 2024 ; 28 JANVIER 2024 (finale départementale)

Les clubs intéressés pour organiser la finale départementale doivent se faire connaître au District avant le 30 NOVEMBRE 2023.

Toute absence à une journée futsal après inscription entrainera une amende de 50 €.

Pour information, la Ligue va organiser un challenge national futsal avec tours régionaux préalables. Pas d'infos pour l'instant. Surveiller le site de la Ligue pour les clubs intéressés.

POUR TOUTES COMPETITIONS POUR LAQUELLE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE N'EST PAS OBLIGATOIRE, IL EST RAPPELE AUX CLUBS RECEVANTS LEUR OBLIGATION DE SAISIR LES RESULTATS SUR LE SITE INTERNET.

► **AUTRES ACTIONS**

FORMATIONS DE CADRES

Voir site du district ou de la Ligue. Elles sont ouvertes aux féminines comme aux masculins.

JOURNEE DES GARDIENNES

C'est une journée d'initiation et de perfectionnement pour tous niveaux fixés au mercredi 1^{er} NOVEMBRE de 14h à 17h lieu à déterminer, à condition qu'il y ait au moins 10 stagiaires.

FOOT LOISIR

Essentiellement pour les clubs qui ont beaucoup de licenciées ou qui veulent plus de pratique.

- ⇒ première licence foot loisir est remboursée par le district dans son intégralité.
- ⇒ l'engagement est de 100€ (incluant les journées Urban Soccer)
- ⇒ 1ère journée (découverte) le 17 SEPTEMBRE dimanche matin (pas besoin de licence ni d'engagement)
- ⇒ à partir de 16 ans.

- ⇒ sur la saison un dimanche matin par mois
- ⇒ foot à 8 principalement + Urban Soccer sur la période hivernale. Découverte d'autres pratiques : foot en marchant, footgolf, fitfoot....

Contact : Emmanuel Guet 06.31.43.81.38

► RAPPEL

JEUNES JOUEUSES

Les joueuses de U6F à U15F inclus peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge
- de la catégorie d'âge immédiatement inférieure

Les U16F peuvent jouer en U15G

Nouveauté : A partir de la saison 2023 2024, jusqu'en compétition masculine U15 au maximum, les joueuses peuvent évoluer en mixité avec des garçons de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la leur.

A titre d'exemple, dans une compétition masculine dont la catégorie d'âge la plus élevée est U15, sont autorisées à participer sans limitation les joueuses U16F, U15F et U14F.

Pour la saison 2023-2024, **le nombre de jeunes joueuses pouvant évoluer en séniors F est de trois U17F et une U16F surclassées**, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Médicale (article 73 des RG)

Fiche de demande de surclassement téléchargeable sur le site du District ou de la Ligue.

Un document sur la mixité est consultable sur le site du district : https://foot63.fff.fr/wp-content/uploads/sites/111/2023/08/FICHE_PRACTIQUE_JEUNES_FEMININES-23-24.pdf

► PROMOTION DU FOOTBALL FEMININ ET FEMINISATION DU FOOTBALL

- Il serait bien que chaque club désigne un ou une référente féminisation. La féminisation n'est pas seulement un accroissement du nombre de licenciées pratiquantes, mais le nombre de femmes au sein des clubs. (dirigeantes, accompagnatrices, éducatrices, arbitres, administratives, élues...)
- L'ambition de la Fédération est de **favoriser la mixité dans les postes à responsabilité**, en encourageant les femmes à occuper des fonctions de direction sur le terrain et en dehors

N'hésitez pas à sensibiliser les femmes, mamans, sœurs ...de joueurs ou joueuses à s'impliquer dans votre club et de nommer un ou une référente féminisation.

► LABELLISATION

Le **système de labellisation** permet de développer la création de sections féminines. Grâce à l'obtention du Label Jeunes Crédit Agricole Féminines, les clubs peuvent bénéficier de dotations (matériel d'entraînement, textile, diplômes...). Ce label est accordé à trois niveaux (bronze, argent, or) sur la base de critères qui respectent les exigences de la Fédération en matière de projet associatif (*structuration du club*), projet sportif (*encadrement, contenu d'entraînement adapté au*

niveau de pratique), projet éducatif (*partage règles de vie et de jeu*) et projet de formation (*niveau de compétence des encadrants*) des clubs candidats.

- Les Ecoles Féminines de football (EFF) visent à faire découvrir l'activité aux jeunes licenciées et non licenciées (catégories U 6 à U 19 F) et de les fidéliser par un accueil de proximité et adapté
- Il n'est pas nécessaire d'avoir une équipe séniors F pour créer une EFF.

► **ARBITRAGE AU FEMININ**

La FFF a lancé une large campagne sur l'arbitrage féminin : inciter vos joueuses ou dirigeantes de tous âges intéressés à se rapprocher de la commission départementale des arbitres pour connaître les dates de formations. Les jeunes joueuses peuvent jouer ET arbitrer

Meilleur exemple : Stéphanie FRAPPART. Mais il faut savoir que notre département est représenté au plus haut niveau par Elisa DAUPEUX – Fédérale 1, qui arbitre la D1 Féminine Arkema ; Gabrielle GUILLOT – Fédérale Féminine 2, arbitre la D2 Féminine et Lauren PERRET – Fédérale Féminine 3 (D3F), ainsi que Jade MONGIAT qui vient d'être nommée FFE2.

► **DIVERS**

Remerciements à tous les clubs et les municipalités qui ont mis et mettront leurs installations et leurs bénévoles à disposition pour nos actions.

Les calendriers du championnat à 11 et du challenge Mireille VALENTIN seront transmis à la commission des arbitres.

Merci de veiller à retourner les documents, engagements et inscriptions dans les délais impartis.

Bonne saison à toutes et à tous et prenez soin de vous !

**La Présidente :
Mireille VALENTIN**